

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'environnement, de
l'énergie et de la mer

Arrêté n° du portant homologation du référentiel et du document de procédures du label « Financement participatif pour la croissance verte »

NOR : DEVDXXX

**La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations
internationales sur le climat ;**

Vu le chapitre IX du titre II du livre I^{er} (partie réglementaire) du code de l'environnement ;

Arrête :

Article 1^{er}

Le référentiel et le document de procédures du label « Financement participatif pour la croissance verte » en annexe du présent arrêté sont homologués. Ces deux documents sont consultables sur le site internet du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer.

Article 2

La commissaire générale au développement durable est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer,
chargée des relations internationales sur le climat

Ségolène Royal